

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 20 octobre 2022

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 20 octobre 2022, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 17 octobre 2022.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAUT, Mme Christelle PLANCHENAUT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Christine COMMERE, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, M. Pascal POIRIER, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Lionel BEAUFORT (donne pouvoir à Mme Sylvie VILFEU), Mme Karine COLLET (donne pouvoir à Mme Christelle PLANCHENAUT), M. Benjamin GAUTIER (donne pouvoir à M. Jonathan LEBOURDAIS).

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Christine COMMERE

Nbre de membres : 13
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 3
Absent :
Pouvoirs : 3
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- CDG : taux assurance statutaire.
- Activités intercommunales de loisirs : autorisation à refacturer une partie des frais mutualisés aux communes participantes.
- Autorisation d'exploiter un poulailler.
- Désignation d'un correspondant incendie et secours.
- Renouvellement de la ligne de trésorerie.
- Créances admises en non-valeur.
- Mesures d'économie d'énergie : sobriété énergétique.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu commissions Travaux du 23/09/2022 et du 07/10/2022.
- Compte rendu de la réunion avec CF ARCHITECTURE pour la salle des Loisirs.
- Compte rendu commission Sécurité Routière du 30/09/2022.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Bilan « Matinée Citoyenne » du 08/10/2022.
- Bilan participation à « Octobre Rose » en association avec L'Huissier le 09/10/2022.
- Compte rendu commission Communication du 13/10/2022.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance : RPE

- Renouvellement de l'agrément avec une réunion prévue en novembre pour faire le bilan et le projet 2023.
- Réunion avec les assistantes maternelles le 08/11/2022.
- Enfance jeunesse :
 - Compte rendu de la réunion péri et extra-scolaire du 27/09/2022.
 - Ouverture de « l'espace Jeunes » le vendredi soir.
- Service civique :
 - Arrivée de Lisa BRAD le 17/10/2022 et signature de la convention avec la ligue de l'enseignement et la municipalité le 06/10/2022.
- Commission sociale :
 - Réunion du 03/10/2022 : intervention du Président Départemental des Restos du Cœur.
 - Repas des Anciens le 20/11/2022.
 - Monti-Accueil.
- Compte rendu de la réunion du 14/10/2022.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Information FPIC.
- Aide au logement.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 septembre 2022

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Néant

Devis acceptés :

- ✓ Devis SECHE : 1 700,50 € pour de la confection d'un piège à eaux Impasse de la Paillardière ;
- ✓ Devis SEMIO : 521,08 € pour une vitrine d'affichage à la porte de la Mairie et au local des Associations

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

CDG : Taux assurance statutaire

Les dispositions statutaires (notamment l'article L822-27 du code général de la fonction publique) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et contractuels) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (notamment les articles 7 à 13 Décret n°88-145 du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires ne soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Les contrats d'assurance sont soumis au code de la commande publique. Le Centre de Gestion de la Mayenne mandataire des collectivités, a conclu sur le fondement d'une procédure avec négociation (articles L. 2124-3 et R. 2124-3 du code de la commande publique) avec Siaci-Saint-Honoré et Groupama, un contrat groupe « Assurance des risques statutaires » par capitalisation et d'une durée de 4 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026). Ainsi toute collectivité ou établissement public rattaché peut y adhérer avec faculté de résiliation annuelle sous réserve de respecter un préavis de 4 mois.

Le contrat entraîne des frais de gestion de 6 % du montant de la prime versée à l'assureur auprès du CDG 53.

Le Maire propose de souscrire pour le personnel de la collectivité, au 1^{er} janvier 2023, les garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes :

I-1 POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL :

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, CITIS (accidents et maladies imputables au service) et décès, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

- 2 types de franchise sont proposées en maladie ordinaire : 15 jours ou 30 jours
- 2 types distincts de couverture pour les indemnités journalières : 80 % ou 100 %

Parmi les 4 propositions, le Conseil Municipal **RETIENT** :

- **Taux 3 : 6,42 %** (hors frais de gestion du CDG 53)
 - Franchise de 15 jours fermes en arrêt maladie ordinaire
 - Prise en charge des indemnités journalières à 80 %

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

I-2 POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC :

La couverture retenue est également une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal **RETIENT** :

- **Le taux de 1,40 %** (hors frais de gestion), avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire.

Il décide de prendre les options suivantes :

- **Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),**
- **Couverture des charges patronales, soit pourcentage retenu 35%.**

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

DCM 115/OCT/2022

Activités intercommunales de loisirs : autorisation à refacturer une partie des frais mutualisés aux communes participantes

L'organisation des activités et sorties de l'accueil de loisirs (ALSH) permet régulièrement de mobiliser les communes de Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vivoin et Ahuillé sur des activités intercommunales.

L'association des trois communes permet de mutualiser les coûts (notamment de transport) et de renforcer l'animation des groupes.

De manière générale, une seule commune supporte la dépense puis refacture aux autres au prorata de leurs effectifs ou en frais partagés.

Le Conseil Municipal décide d'**AUTORISER** la commune à refacturer les prestations qu'elle aurait prises en charge, au prorata des effectifs ou en frais partagés, aux autres communes.

DCM 116/OCT/2022

Arrivée de Mme Nathalie FORET-VETIER à 20h30.

Autorisation d'exploiter un poulailler

Un projet de construction de deux bâtiments avicoles comprenant 55 520 emplacements volailles, au lieu-dit « La Grande Cogonnière » à Ahuillé, a été soumis à une enquête publique du mercredi 21 septembre au jeudi 20 octobre 2022.

La Commune est impactée par une partie de l'épandage des déjections des volatiles. Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable concernant la demande d'autorisation d'exploiter deux poulaillers et de permettre l'épandage sur la commune de Montigné.

DCM 117/OCT/2022

Désignation d'un correspondant « incendie et secours »

L'AMF 53, la Préfecture et le SDIS 53 sont parties prenantes de la mise en œuvre et du suivi des Conseillers Municipaux à désigner pour la fonction de correspondant « incendie et secours ». Cette dernière est issue du décret 2022-1091 qui découle de la loi dite « Matras » du 25 novembre 2021.

Le rôle principal du correspondant « incendie et secours » sous l'autorité du Maire est d'assurer un appui au plus près du citoyen en matière d'information et de sensibilisation sur les risques, de renforcer les liens avec les services d'incendie et de secours et de prendre en compte les questions de prévention et d'évaluation des risques.

A ce titre, le correspondant « incendie et secours » pourra être le relais local pour les sujets relatifs à la défense extérieure contre l'incendie et la dynamisation de la mise en œuvre et l'actualisation des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Aussi, il pourra être un acteur de premier rang dans la promotion et la valorisation de l'engagement citoyen et du volontariat.

Sans pour autant exiger un niveau de technicité majeure pour connaître l'ensemble de ces domaines, le correspondant « incendie et secours » constitue un lien important avec le SDIS afin de faciliter l'action des Maires. Au travers de contacts réguliers, cette fonction confère la capacité d'apporter des éléments au plus près des territoires portant sur la culture de sécurité civile. La résilience des territoires pourra à moyen terme être accrue avec une implication plus grande des élus locaux aux côtés des sapeurs-pompiers et autres acteurs de sécurité civile.

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Mme Sylvie VILFEU correspondante « incendie et secours ».

DCM 118/OCT/2022

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € a été souscrite en janvier 2017 auprès du Crédit Agricole Anjou-Maine. Celle-ci arrive à échéance le 08 novembre 2022.

Afin de permettre à la commune d'avoir une réserve en cas de besoin imprévu, il propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € aux conditions fixées par le du Crédit Agricole Anjou-Maine.

DCM 119/OCT/2022

Créances admises en non-valeur

Madame le Receveur de la Trésorerie a fait parvenir à la Commune des créances à admettre en non-valeur d'un montant de 224,89 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le mandatement de créances admises en non-valeur au compte 6541 pour un montant de 224,89 €.

DCM 120/OCT/2022

Mesures d'économie d'énergie : sobriété énergétique

* Réduction de l'Éclairage Public et du panneau lumineux :

Une modification des horaires d'allumage et extinction des lumières est proposée. Le détail de ceux-ci sont mentionnés dans la partie Travaux / Commission du 23 septembre 2022.

* Vérification régulière et ajustements dans les bâtiments communaux :

Des vérifications du chauffage et de la ventilation vont être effectuées régulièrement. Les bâtiments communaux seront mis en hors gel lorsqu'ils ne seront pas utilisés. Le chauffage de la Mairie sera réduit le week-end.

* Quelques conseils de sobriété de Laval Agglo :

✓ Chauffage :

- Réglage des températures de consignes : 19°C en mode confort ; 16° C en mode réduit, 8° C en mode hors gel (au-delà de 2 jours d'inoccupation) ;
- Vérification des plages de programmation en fonction de l'occupation des locaux ;
- Nettoyage des émetteurs (dépoussiérage) et non encombrement de l'espace de diffusion de la chaleur ;
- Installation et réglage de thermostats d'ambiance et de robinets thermostatiques sur les émetteurs
- Vérification de la présence et du bon calorifuge des réseaux (tuyaux d'eau chaude) dans les locaux non chauffés ;
- Installation de thermomètres dans les bâtiments.

✓ Production eau chaude sanitaire :

- Vérification de l'adéquation entre le volume du ballon et les besoins effectifs ;
- Vérification des températures de consignes de productions d'ECS : entre 55° C et 60° C ;
- Arrêt des installations non indispensables et suppression de l'arrivée d'eau chaude sur certains points d'eau (lavage des mains).

✓ Ventilation :

- Vérification du fonctionnement des grilles d'extraction : test avec une feuille de papier toilette ;
- Nettoyage des bouches d'entrée (au niveau des menuiseries) et de sortie d'air (au plafond ou en partie haute) ;
- Remplacement de la VMC basique par une VMC simple flux hygroréglable voire une VMC double flux si le bâtiment est très bien isolé (bonne étanchéité à l'air).

✓ Éclairage :

- Nettoyage des ampoules et des diffuseurs ;
- Remplacement systématique des ampoules usagées par des ampoules à Led ;

✓ Équipements électriques :

- Installation de multiprises avec interrupteur ou de prises programmables pour couper les veilles des appareils électriques ;
- Acquisition d'équipements à minima de classe A+ sur l'étiquette énergie lors du renouvellement.

3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu de la commission Travaux du 23/09/2022

➤ Port sec :

Un problème d'écoulement d'eau a été constaté (problème récurrent de sortie de fosse septique). Le curage du fossé, sans le creuser plus profondément a été réalisé. Il reste le curage du petit pont sous le chemin communal (programmé). Une demande auprès des propriétaires va être effectuée pour ce qui concerne la partie privée.

➤ Chemin de la Cupérie :

Les travaux neufs de la chaussée sont terminés. Le rechargement des bas-côtés sera déposé par l'entreprise SÉCHÉ. Un tractopelle effectuera l'étalement. La finition sera réalisée par les employés communaux.

Une tonne de PATA supplémentaire a été achetée (complément par rapport aux prévisions).

➤ Impasse de la Paillardière :

Suite à plusieurs inondations lorsqu'il y a des orages dans le garage d'une habitation, un regard d'eaux pluviales a été posé pour recueillir l'ensemble des eaux de la place. 2 devis ont été fournis :

- ★ Devis L'EMPREINTE de Château-Gontier : 2 186,52 € TTC ;
- ★ Devis SÉCHÉ 1 700,50 € TTC.

Le devis de l'entreprise SÉCHÉ a été retenu dans le cadre des délégations de marché du Maire.

➤ Ancienne décharge petit bois :

Une partie du remblaiement de la carrière (de la Forte Écuyère dans le Petit Bois) reste à combler. Il pourra être terminé lors du terrassement de l'aire de jeux et, éventuellement, lors du terrassement des 2 dernières parcelles du lotissement.

➤ Rendez-vous « Pétoilet » :

M. TAFFOREAU a fait part à la Commune que :

- ↳ des plantations sont mortes dans la cour suite à la sécheresse ;
- ↳ des fuites importantes dans le grenier sont dues à l'état de la couverture.

Actuellement, l'entreprise MEIGNAN passe régulièrement entretenir la toiture. La réfection totale de celle-ci sera à prévoir au budget dès que celui-ci le permettra.

Compte rendu de la commission Travaux du 07/10/2022

➤ Bâtiments communaux :

Dans le cadre des économies d'énergie demandées par le Gouvernement, il est proposé de mettre des référents pour le réglage du chauffage dans les différents bâtiments publics de la Commune : employés municipaux et bénévoles.

Des affiches vont être apposées dans les salles et bâtiments afin de rappeler les mesures de la sobriété énergétique : 19° C dans la journée, 16°C la nuit et le weekend et mise hors gel

lorsque le bâtiment n'est pas utilisé sur une période de plusieurs jours. Des programmeurs pourraient également être installés pour faciliter les réglages du chauffage.

➤ **Éclairage public :**

Dans la poursuite de cette démarche, la Commission propose de nouveaux horaires :

- ⇒ Matin : 06 h 45 (actuellement 06 h 00) ;
- ⇒ Soir : 21 h 00 (actuellement 22 h 30) ;
- ⇒ Dans le lotissement : 1 lampadaire sur 2 allumés (après étude de faisabilité) ;
- ⇒ Panneau lumineux : mêmes horaires que l'éclairage public.

DCM 121/OCT/2022

➤ **Décors de Noël :**

La Commission propose de :

- ⇒ Décorer l'arbre à la Mairie et installer un rideau sur le mur de l'église ;
 - ⇒ Supprimer les décors sur les poteaux dans la rue Principale.
 - ⇒ Mettre en valeur une décoration* face au Pétoulet (réalisée par le Comité des Fêtes) pour l'ensemble des commerces ;
 - ⇒ Mettre en valeur une décoration* à l'entrée rue des Primevères (terrain de boules) ; (réalisé par les jeunes des chantiers « argent de poche » ;
- * Ces nouveaux décors seront avec des ampoules à LED.

➤ **Terrassement pour l'aire de jeux :**

2 devis ont été fournis :

- ⇒ LEROY PAYSAGES : 3 212,50 € HT ;
- ⇒ ETS SALMON : 2 980,00 € HT (+ indexation carburant calculée en fonction du prix du GNR).

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise SALMON pour un montant de 2 980,00 € HT.

DCM 122/OCT/2022

➤ **Divers :**

✓ Lotissement de la Forte Écuyère :

Lors du Conseil Municipal du 06 mai 2021, le passage des Écoliers a été renommé « passage des Tilleuls ». Cette dénomination avait été donnée par le Conseil Municipal des enfants en (1990/1991). Depuis, un autre passage desservant les 2 écoles existait déjà et portait judicieusement ce nom. Une signalétique sera mise en place.

✓ Arbres dans le Petit Bois et lotissement :

L'abattage des arbres dans le Petit Bois et le lotissement prévu cette année est reporté à 2023.

✓ Devis portail du cimetière.

2 devis pour la fourniture d'un portail à la nouvelle entrée du cimetière ont été fournis :

- ⇒ Métal concept : 4 384,80 € TTC ;
- ⇒ Ets GITEAU : 6 844,46 € TTC.

Le Conseil Municipal **RETIENT** le devis de Métal Concept d'un montant de 4 384,80 € TTC.

DCM 123/OCT/2022

Compte rendu de la réunion avec CF ARCHITECTURE pour la salle des Loisirs

M. LANDRÉ de Laval Agglo et un architecte de CF ARCHITECTURE étaient présents à la réunion.

Il est prévu de lancer l'appel d'offres début 2023 pour commencer les travaux début mai (sous réserve d'offres fructueuses) qui se termineraient fin décembre 2023.

Il ne serait prévu, dans un premier temps, que la toiture, le photovoltaïque et l'isolation. La chaudière est récente, ce qui permettrait de décaler le chauffage et la ventilation de quelques années. En effet, considérant l'augmentation des matériaux, le budget sera, sans doute, multiplié par 1 fois ½.

Une étude complémentaire de la charpente du restaurant scolaire va être effectuée avant de poser des panneaux pour autoconsommation.

L'électricité produite par la salle de Loisirs sera en revente ainsi que le surplus du restaurant scolaire.

Compte rendu de la commission Sécurité Routière du 30/09/2022

↳ Accueil des nouveaux Montignéens volontaires :

3 personnes supplémentaires sont venues participer à la réunion du 30 septembre 2022 : Mme BELLOIR, M. HEUZARD et M. JARDIN.

↳ Présentation du projet décidé au Conseil Municipal de juillet :

Les décisions prises par le Conseil Municipal ne peuvent pas être revues. Sur le principe, toutes les personnes présentes étaient d'accord avec celles-ci, notamment ce qui concerne le sens unique avec sécurisation des cyclistes.

Pour mettre en place ces décisions, un budget d'environ 10 000,00 € sera nécessaire :

- ↳ Panneaux 7 500,00 € ;
- ↳ Marquage au sol : 1.25 € le ml ;
- ↳ Passages piétons : 12.50 € le m2 ;
- ↳ Zébra : 12,50 € le m2.

↳ Choix des priorités mises en œuvre si possible en cette fin d'année :

Il a été décidé de prioriser :

- 1- Miroir de la côte des Murs ;
- 2- Marquage de peinture Rue du Venage depuis la ludothèque jusqu'au portail de l'ALSH voir jusqu'à l'école pour les vélos et piétons.

↳ Évocation des projets 2023 (bourg - campagne - projets Commune/Département).

La priorité serait de sécuriser le chemin du Coudray, ensuite le Port Sec.

Une demande de rencontre va être effectuée auprès du Conseil Départemental pour l'examen de pistes cyclables, d'aménagements (pour réduire la vitesse) aux entrées du bourg, ainsi qu'aux sorties des voies communales sur les départementales.

Questions diverses

☆ Une demande auprès de Laval Agglomération et le Conseil Départemental sera faite pour la construction d'un abri bus au Port Sec.

☆ Un agent technique sera en formation sur la « gestion différenciée » des espaces verts les 21 et 22 novembre 2022. Celle-ci se déroulera à la salle du Verger à Montigné le Brillant.

☆ Une déclaration préalable de travaux a été déposée au service d'urbanisme de Laval Agglo pour l'installation d'une climatisation au Salon de coiffure.

4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Bilan « Matinée Citoyenne » du 08/10/2022

Une vingtaine de personnes A participé à cette 2ème édition.

Les participants se sont répartis sur 3 circuits dont un spécifique consacré aux enfants avec des ateliers pédagogiques sur le parcours :

- ☞ information sur la particularité des arbres,
- ☞ leur vivre ensemble,
- ☞ leurs besoins et les effets de la pollution.

Au retour des circuits, les déchets ont été triés et des informations sur le compostage ont été données.

Au total, ce sont 99 kg de déchets qui ont été récoltés (dont une grosse pièce métallique et un dessus de gazinière, soit 52kg de ferraille)

Cette randonnée a été riche en enseignement sur les améliorations à apporter en matière d'aménagement, avec par exemple la mise en place à organiser d'un contenant avec du sable pour les mégots de cigarettes sur le parking face aux commerces, un contenant pour déposer les capsules de cannette à côté des poubelles de tri pour le verre.

La prochaine édition aura lieu le **dimanche 19 mars 2023** pour « une rando citoyenne » le matin.

Des remerciements sont adressés à Tanguy Le GLOAHEC et Pauline RICHE pour leur participation et animation des ateliers.

Bilan participation à « Octobre Rose » en association avec L'Huisserie le 09/10/2022

Dans le cadre d'Octobre rose 2022, qui sensibilise au dépistage du cancer du sein, la commune s'est associée à L'Huisserie, notamment pour la randonnée Laval/L'Huisserie.

À Montigné-le-Brillant, le départ a été donné en deux temps :

⇒ A 8 h 30, un départ à pied de Montigné pour rejoindre L'Huisserie a rassemblé 15 personnes.

⇒ A 9 h 30, un 2e rendez-vous avait lieu mais pour un départ en taxi avec sept personnes.

Puis ce sont une vingtaine de Montignéens qui ont effectué les 6,5 km depuis L'Huisserie vers Laval.

Des remerciements sont adressés aux membres de la bibliothèque et au personnel de l'accueil des loisirs qui ont participé à la décoration en rose des lieux, mairie et centre bourg, ainsi qu'à Miguel Margerie qui a offert gracieusement ses services de transport en taxi pour cette occasion.

Prochain RDV le dimanche 8 octobre 2023.

Compte rendu de la commission Communication du 13/10/2022

L'organisation du Téléthon est en cours, après un programme défini avec les différents volontaires de la commune que nous remercions pour leur motivation et implication. La municipalité s'occupe de son côté, entre autres, d'organiser l'accueil des maires et bénévoles des autres communes le samedi 3 décembre 2022 à partir de 18 h 00.

L'élaboration du prochain journal communal est en cours : « Le Montignéen n°74 » qui sera distribué en janvier : un retour des articles est demandé à tous, commissions et associations, pour le 9 novembre 2022. Un mail va être adressé par le secrétariat de mairie aux responsables d'associations dans ce sens.

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance : RPE

↳ Renouvellement de l'agrément avec une réunion prévue en novembre pour faire le bilan et le projet 2023 :

Une réunion de pilotage en communes associées est prévue en novembre pour faire le bilan des 4 dernières années et envisager nos collaborations et animations jusqu'en 2026.

↳ Réunion avec les assistantes maternelles le 08/12/2022 :

Il est nécessaire de faire un point de situation sur l'évolution des besoins en matière de mode d'accueil, des attentes des assistantes maternelles à l'échelle de la commune et en intercommunalité afin d'offrir un service supplémentaire.

Il y a de plus en plus de demandes mais pas assez d'assistantes maternelles. Une communication sur le métier va être réalisée pour le promouvoir et décider ainsi quelques personnes à faire le pas de devenir assistant(e)s maternel(le)s.

Enfance – Jeunesse

↳ Compte rendu de la réunion péri et extra-scolaire du 27/09/2022 :

Les points principaux évoqués sont :

⇒ La prise en charge des enfants avec des comportements complexes notamment sur le temps des repas ;

⇒ Nombre de repas qui augmente (environ 117).

Le personnel communal met en place tous les moyens pour faciliter l'accueil de ces enfants. Néanmoins, un soutien d'éducateurs spécialisés permettrait une prise en charge de meilleure qualité. Cependant, aucun financement dédié aux collectivités ne permet de soutenir les salariés confrontés à ces difficultés. La Collectivité souhaite, malgré tout, continuer à accueillir, dans les meilleures conditions, ces enfants avec un renfort de personnels en rognant sur du temps dédié à d'autres tâches.

Les contraintes liées au COVID pouvant être levées permettront de dégager quelques créneaux horaires.

↳ Ouverture de « l'espace Jeunes » le vendredi soir :

« L'espace Jeunes » est ouvert depuis le vendredi 30 septembre 2022. Ils sont satisfaits et ont des projets (entre autres des sorties).

13 jeunes étaient présents à l'inauguration : 12 garçons et 1 fille. Suite à un sondage, les horaires qui leurs conviendraient seraient de 17 h 30 à 20 h 00.

↳ Prochaines vacances :

Les inscriptions sur les différents temps d'accueils ALSH, service jeunesse et argent de poche sur le temps des vacances de la Toussaint ont totalisé pour le centre de loisirs :

- Pour la 1^{ère} semaine à Montigné : 42 à 57 enfants dont 28 familles d'Ahuillé ;
- Pour la 2^{ème} semaine à Ahuillé : 30 et 55 enfants dont 9 familles de Montigné.

6 animateurs encadreront les enfants : 2 d'Ahuillé et 4 de Montigné pour la 1^{ère} semaine et le contraire pour la 2^{ème} semaine à Ahuillé.

Pendant les vacances, le centre de loisirs utilisera le dortoir de l'école pour la sieste.

Les jeunes de l'argent de poche effectueront du désherbage au cimetière, du broyage de branches et les décors de Noël.

Service civique

↳ Arrivée de Lisa BRAD le 17/10/2022 et signature de la convention avec la ligue de l'enseignement et la municipalité le 06/10/2022 :

Sous la responsabilité de Anne-Sophie LEGOURD en tant que référente, Lisa sera présente tous les après-midis de 13 h 30 à 17 h 30 tous les jours de la semaine, sauf le mercredi matin, de 09 h00 à 12 h 00 et en télétravail le mercredi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00.

Installée à l'étage avec le service enfance-jeunesse, elle effectuera jusqu'au 15 juin 2023 une mission tournée vers la communication pour la mairie mais également tournée vers les partenaires, avec si besoin un soutien administratif pour l'association Monti-accueil.

Commission sociale

↳ Réunion du 03/10/2022 : intervention du Président Département des Restos du Cœur : M. Philippe DURAND, Président des Restos du Cœur en Mayenne, est venu présenter le fonctionnement et les coulisses de cette association qui compte, pour 2021, plus de 420 bénévoles pour environ 2 300 personnes bénéficiaires.

↳ Repas des Anciens le 20/11/2022 :

Le repas des aînés est maintenu le 20 novembre 2022.

Il sera réalisé par le Pétoulet. La boulangerie fournira le dessert. Une participation sera demandée de 12,00 € par personne et 17,00 € pour les moins de 65 ans. La décoration sera réalisée par le centre de loisirs. Le service sera assuré par les élus et les membres de la Commission Sociale.

↳ Monti-Accueil :

2 nouvelles familles sont arrivées chez 2 accueillants de la commune : une femme seule et une famille de 1 enfant scolarisé l'après-midi à l'école publique. Une proposition a été faite afin de pouvoir l'accueillir en centre de loisirs.

Compte rendu de la réunion du 14/10/2022

Lors de la réunion de l'ASLM, il a été évoqué l'utilisation et l'entretien de la salle Athéna ainsi que les travaux réalisés au terrain de football qui ne correspondent pas au besoin attendu.

Il a été proposé une réunion afin d'étudier les besoins pour le terrain de football, trouver un mode d'organisation entre la Commune et l'ASLM (ménage et espace de rangement pour les sections), et ainsi satisfaire, dans la mesure du possible, les demandes.

6 LAVAL AGGLOMÉRATION

Information FPIC

Les membres du Conseil Communautaire ont validé le versement du solde du Fonds de Concours pour les communes de moins de 1500 habitants par moitié en 2022 et 2023 sans obligation de travaux, ni de demande de subvention.

Aide au logement

Une communication dans le bulletin municipal sera insérée concernant la réhabilitation des logements et les aides qui peuvent être apportées aux particuliers.

Semaine inauguration Du Quarante du 19/11 au 27/11/2022

(Information commission Culture Laval Agglo du 19/10/2022)

Ce sont 280 actions qui seront proposées sur toute la semaine. Les inscriptions se feront en ligne. Parmi ces actions, certaines concerneront les petits, d'autres les écoles et les jeunes adolescents.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Restos du Cœur

Les Restaurants du Cœur ont adressé leurs remerciements pour le versement de la subvention communale.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
04/11/2022	18 H 00		Réunion Commission Voirie
14/11/2022	18 h 00	Salle du Conseil	Commission Communication
17/11/2022	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal
20/11/2022	12 h 00	Salle des Loisirs	Repas Commission Sociale
23/11/2022	18 h 30		Commission Sociale
26/11 au 04/12/2022	09 h 00		Lancement de la semaine Téléthon (Montigné-le-Brillant – Village flash)
08/12/2022	20 h 00	Salle des Associations	Rencontre des Associations (utilisation des salles et rangement du matériel)
16/12/2022	19 h 00	Complexe sportif	Soirée de Noël

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 05 novembre 2022

Le Maire,